

CONDITIONS D'INSCRIPTION EN LICENCE D'ADMINISTRATION PUBLIQUE

Année universitaire 2017 - 2018 (sites de REIMS et TROYES)

Seuls peuvent être candidats à l'inscription en Licence en Administration Publique (LAP), les étudiants qui détiennent **un diplôme national sanctionnant un niveau Bac+2**.

Toutefois, les personnes ne détenant pas un tel titre universitaire, mais bénéficiant d'une expérience professionnelle significative, peuvent déposer un dossier de demande de **validation des acquis professionnels (VAP)**. Cette demande sera examinée par une commission spécifique.

L'autorisation d'inscription en Licence en Administration Publique est prononcée par une commission présidée par le Directeur de l'IPAG. Cette commission statue sur les candidatures et établit une liste principale et une liste complémentaire, sur la base de l'examen du dossier universitaire qui permet d'apprécier la nature et la qualité du cursus antérieur du candidat.

La Licence en Administration Publique est assurée sur les sites de Reims (Faculté de Droit et de Science politique) et de Troyes (Centre Universitaire). Le candidat doit choisir **un seul de ces deux sites** (cf dossier). Ce choix est **irrévocable**, aucune permutation n'étant possible entre les deux sites après l'autorisation d'inscription prononcée par la commission.

Les dossiers de candidature doivent impérativement être déposés ou adressés à Reims, quel que soit le site choisi pour la scolarité.

Lors de leur scolarité, les étudiants salariés peuvent, à leur demande et sur présentation des justificatifs de leur activité professionnelle, être dispensés d'assiduité aux conférences de méthode, celles-ci étant alors validées par une épreuve terminale. En revanche, aucun aménagement d'études ne pourra être accordé aux étudiants boursiers.

Le calendrier des opérations d'inscription en LAP est le suivant:

- *à partir du mardi 2 mai 2016* : retrait des dossiers de candidature (le dossier peut également être téléchargé depuis la page de l'IPAG sur le site de l'URCA ;
- *le vendredi 16 juin 2017* : date limite de dépôt des dossiers (le cachet de la poste faisant foi pour les envois postaux) pour la 1^{ère} commission de sélection ;
- *le vendredi 7 juillet 2017* : date limite de dépôt des dossiers (le cachet de la poste faisant foi pour les envois postaux) pour la 2^{ème} commission de sélection ;
- *le vendredi 25 août 2017* : date limite de dépôt des dossiers (le cachet de la poste faisant foi pour les envois postaux) pour la 3^{ème} commission de sélection.